

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des transports et de l'environnement**

### **Rapport**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé « Vers un développement durable de la pratique »

Procès-verbaux des séances des 9 et 18 février et des 10, 16 et 22 mars 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N° 1430-20100609

---

QUÉBEC

**TABLE DES MATIÈRES**

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 9 FÉVRIER 2010.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	2
AUDITIONS.....	2
Fédération québécoise des clubs quads.....	2
La Force venue du Froid.....	2
Institut national de santé publique du Québec.....	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 18 FÉVRIER 2010.....	4
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	4
AUDITIONS (suite).....	5
Association des résidents du Grand-Wayagamac.....	5
Association des motoneigistes du Québec.....	5
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 10 MARS 2010.....	6
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	7
AUDITIONS (suite).....	7
Barreau du Québec.....	7
Conférence régionale des élus des Laurentides.....	8
Fédération des chambres de commerce du Québec.....	8
Bombardier produits récréatifs.....	8
Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route.....	8
Centre québécois du droit de l'environnement.....	9
QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 16 MARS 2010.....	10
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	11
AUDITIONS (suite).....	11
Regroupement de Conférences régionales des élus.....	11
Conférence régionale des élus de l'Outaouais.....	11
Conférence régionale des élus de la Baie-James.....	11

CINQUIÈME SÉANCE, LE LUNDI 22 MARS 2010 .....	13
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	14
AUDITIONS (suite).....	14
Union des producteurs agricoles.....	14
Association des concessionnaires de véhicules de loisir du Québec.....	14
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec .....	15
Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches .....	15
Associations touristiques régionales associées du Québec.....	15
Regroupement des citoyens de St-Zénon .....	15
REMARQUES FINALES .....	16

## ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des organismes qui ont été entendus
- III. Liste des organismes qui n'ont pas été entendus
- IV. Liste des documents déposés
- V. Procès-verbaux des séances de travail et du comité directeur (extrait)
- VI. Rapport

Première séance, le mardi 9 février 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé « Vers un développement durable de la pratique » (Ordre de l'Assemblée le 9 février 2010, rétroactif au 2 février 2010)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia), présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Carrière (Chapleau)

M. MacMillan (Papineau), ministre délégué aux Transports

M. Ouéllette (Chomedey)

Autre député présent :

M. Cousineau (Bertrand)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Fédération québécoise des clubs quads :

M. Danny Gagnon, directeur général

La Force venue du Froid :

M. Jean-Guy Pagé, membre

Institut national de santé publique du Québec :

D<sup>r</sup> Marc Dionne, directeur scientifique de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail

M<sup>me</sup> Danielle Saint-Laurent, chef de l'unité scientifique connaissance surveillance

M. Gilles Légaré, épidémiologiste, expert en traumatismes

M. Richard Martin, conseiller scientifique à l'Institut national de la santé publique du Québec et à la Direction régionale de la santé publique de Chaudière-Appalaches

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 52, M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de retrancher du temps d'échanges à chaque groupe parlementaire, de façon à ajourner les travaux à 18 heures.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. MacMillan (Papineau) et M. Bergeron (Verchères) font des remarques préliminaires.

### **AUDITIONS**

#### Fédération québécoise des clubs quads

À 16 h 00, la Commission entend l'exposé de la Fédération québécoise des clubs quads.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 16 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

#### La Force venue du Froid

À 16 h 41, la Commission entend l'exposé de La Force venue du Froid.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

Il est convenu de permettre à M. Cousineau (Bertrand) de participer aux travaux de la Commission.

L'échange se poursuit.

À 17 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Institut national de santé publique du Québec

À 17 h 27, la Commission entend l'exposé de l'Institut national de santé publique du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

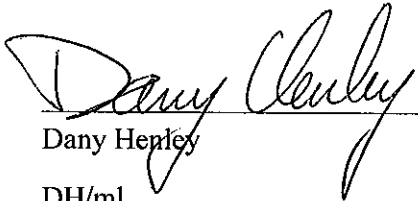
Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L'échange se poursuit.

À 18 h 07, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 10 février 2010, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

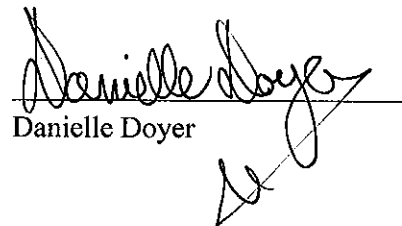
Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Dany Henley

DH/ml

Québec, le 9 février 2010

  
Danielle Doyer

Deuxième séance, le jeudi 18 février 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé « Vers un développement durable de la pratique » (Ordre de l'Assemblée le 9 février 2010, rétroactif au 2 février 2010)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia), présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. MacMillan (Papineau), ministre délégué aux transports

M. Ouellette (Chomedey)

M<sup>me</sup> Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) en remplacement de M. Reid (Orford)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Association des résidents du Grand-Wayagamac :

M. Raymond Chevrette, président

M. Roger Trudel

Association des motoneigistes du Québec :

M. Patrick Boucher, président

M<sup>me</sup> Nancy Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 52, M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

### AUDITIONS (suite)

#### Association des résidents du Grand-Wayagamac

À 11 h 53, la Commission entend l'exposé de l'Association des résidents du Grand-Wayagamac.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

#### Association des motoneigistes du Québec

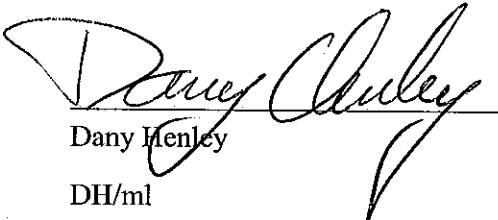
À 12 h 19, la Commission entend l'exposé de l'Association des motoneigistes du Québec.

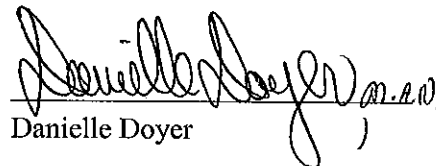
S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 59, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 9 mars 2010, à 10 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Dany Henley  
DH/ml

  
Danielle Doyer

Québec, le 18 février 2010



Troisième séance, le mercredi 10 mars 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé « Vers un développement durable de la pratique » (Ordre de l'Assemblée le 9 février 2010, rétroactif au 2 février 2010)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia), présidente

M<sup>me</sup> L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Carrière (Chapleau)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. MacMillan (Papineau), ministre délégué aux Transports

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Barreau du Québec :

M<sup>c</sup> Pierre Chagnon, bâtonnier

M<sup>c</sup> Marc Sauvé, directeur du Service de recherche et législation

Conférence régionale des élus des Laurentides :

M<sup>me</sup> Deborah Bélanger, présidente de la Table de concertation des véhicules hors route des Laurentides et mairesse de la Ville de Rivière-Rouge

M<sup>me</sup> Julie Kennedy, coordonnatrice de la Table de concertation des véhicules hors route des Laurentides

Fédération des chambres de commerce du Québec :

M. Bruno-Serge Boucher, directeur des communications

M. Daniel Desjardins, directeur général de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts

Bombardier Produits récréatifs :

M. Pierre Pichette, vice-président communications et affaires publiques

Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route :

M. Luc Fournier, directeur des politiques et des relations gouvernementales

M. François Morneau, directeur régional des ventes, Québec, Yamaha Moteur du Canada Ltée

M. Findlay Sams, spécialiste principal, conformité, Honda Canada

Centre québécois du droit de l'environnement :

M<sup>e</sup> Jean-François Girard, président du conseil d'administration

M<sup>e</sup> Michel Bélanger, administrateur

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 37, M<sup>me</sup> L'Écuyer (Pontiac) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

### **AUDITIONS (suite)**

#### Barreau du Québec

À 11 h 39, la Commission entend l'exposé du Barreau du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Conférence régionale des élus des Laurentides

À 12 h 20, la Commission entend l'exposé de la conférence régionale des élus des Laurentides.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 12 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia).

Fédération des chambres de commerce du Québec

À 15 h 08, la Commission entend l'exposé de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 15 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Bombardier produits récréatifs

À 15 h 53, la Commission entend l'exposé de Bombardier produits récréatifs.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 16 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route

À 16 h 36, la Commission entend l'exposé du Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

M. Ouellette (Chomedey) remplace M<sup>me</sup> la présidente.

L'échange se poursuit.

M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia) reprend ses fonctions à la présidence.

L'échange se poursuit.

À 17 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Centre québécois du droit de l'environnement

À 17 h 19, la Commission entend l'exposé du Centre québécois du droit de l'environnement.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 18 h 03, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

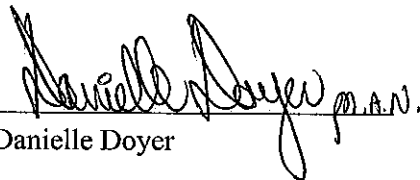
La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Christina Turcot

CT/ml



Danielle Doyer

Québec, le 10 mars 2010

Quatrième séance, le mardi 16 mars 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé « Vers un développement durable de la pratique » (Ordre de l'Assemblée le 9 février 2010, rétroactif au 2 février 2010)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia), présidente

M<sup>me</sup> L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente.

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Carrière (Chapleau)

M. Huot (Vanier)

M. MacMillan (Papineau), ministre délégué aux Transports

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Regroupement de Conférences régionales des élus :

M<sup>me</sup> Paulette Lalande, présidente de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et préfet de la MRC de Papineau

M. Laurent Lampron, directeur général de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

M<sup>me</sup> Chantal Duval, coordonnatrice de la Table VHR de Lanaudière

Conférence régionale des élus de l'Outaouais :

M<sup>me</sup> Paulette Lalande, présidente de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et préfet de la MRC de Papineau

M. Charles Blais, directeur général adjoint

Conférence régionale des élus de la Baie-James :

M. Gérald Lemoyne, président

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 19, M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

### **AUDITIONS (suite)**

#### Regroupement de Conférences régionales des élus

À 15 h 20, la Commission entend l'exposé du regroupement de Conférences régionales des élus.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants des organismes.

À 16 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

#### Conférence régionale des élus de l'Outaouais

À 16 h 04, la Commission entend l'exposé de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

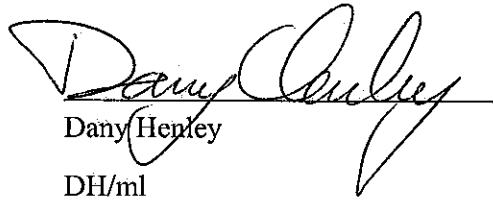
#### Conférence régionale des élus de la Baie-James

À 17 heures, la Commission entend l'exposé de la Conférence régionale des élus de la Baie-James.

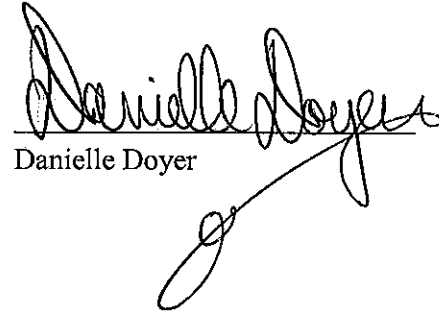
S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 17 h 52, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 22 mars 2010, à 14 h 45.

Le secrétaire de la Commission,

  
Dany Henley  
DH/ml

La présidente de la Commission,

  
Danielle Doyer

Québec, le 16 mars 2010

Cinquième séance, le lundi 22 mars 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé « Vers un développement durable de la pratique » (Ordre de l'Assemblée le 9 février 2010, rétroactif au 2 février 2010)

Membres présents :

- M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia), présidente
- M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)
- M. Boucher (Johnson)
- M. Diamond (Maskinongé)
- M. Huot (Vanier)
- M. MacMillan (Papineau), ministre délégué aux Transports
- M. Ouellette (Chomedey)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Union des producteurs agricoles :

- M. Denis Bilodeau, 2e vice-président
- M. Simon Marmen, coordonnateur, environnement, aménagement et services-conseils
- M<sup>e</sup> Stephan Forest, avocat au contentieux et responsable du dossier des véhicules hors route

Association des concessionnaires de véhicules de loisir du Québec :

- M. Éric Bouchard, président
- M<sup>me</sup> Amélie Varin, membre

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec :

- M. Mario Coté, président
- M. Normand Besner, directeur général

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches :

- M. Jean-Roch Veilleux, administrateur
- M. Dany Quirion, délégué
- M<sup>me</sup> Johane Chouinard, technicienne en bureautique – Soutien et groupes-conseil



Associations touristiques régionales associées du Québec :

- M. Richard Moreau, directeur général de l'Association touristique régionale de Chaudière-Appalaches
- M. Gérard Boivin, consultant

Regroupement des citoyens de St-Zénon :

- M<sup>me</sup> Linda Melanson, administratrice
- M<sup>me</sup> Carmen Gignac, membre

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 50, M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

### **AUDITIONS (suite)**

#### Union des producteurs agricoles

À 14 h 51, la Commission entend l'exposé de l'Union des producteurs agricoles.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 15 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

#### Association des concessionnaires de véhicules de loisir du Québec

À 15 h 41, la Commission entend l'exposé de l'Association des concessionnaires de véhicules de loisir du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

À 16 h 18, la Commission entend l'exposé de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

À 16 h 59, la Commission entend l'exposé de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Associations touristiques régionales associées du Québec

À 17 h 44, la Commission entend l'exposé des Associations touristiques régionales associées du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 18 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Regroupement des citoyens de St-Zénon

À 18 h 21, la Commission entend l'exposé du Regroupement des citoyens de St-Zénon.

À 18 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'exposé se poursuit.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

Avec la permission de M<sup>me</sup> la présidente, M<sup>me</sup> Gignac dépose les documents cotés CTE-042 et CTE-043 (annexe IV).

L'échange se poursuit.

À 19 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

### REMARQUES FINALES

M. Bergeron (Verchères) fait des remarques finales.

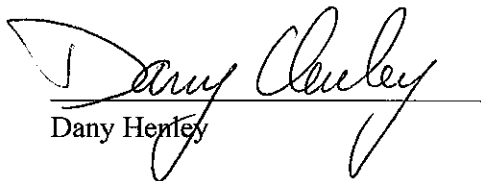
M. Bergeron (Verchères) demande que la Commission se réunisse en séance de travail, en vertu de l'article 176 du Règlement, pour déterminer les observations, conclusions ou recommandations qu'elle entend formuler.

M. MacMillan (Papineau) fait des remarques finales.

M<sup>me</sup> la présidente dépose les mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe III).

À 19 h 18, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

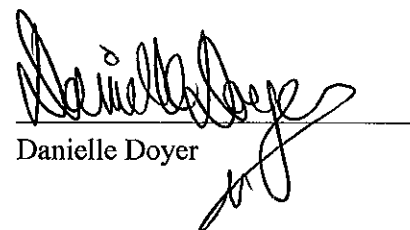
Le secrétaire de la Commission,



Dany Henley

DH/ml

La présidente de la Commission,



Danielle Doyer

Québec, le 22 mars 2010

## **ANNEXE I**

### **Ordres du jour**



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé  
*Vers un développement durable de la pratique*

Le mardi 9 février 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

**ORDRE DU JOUR**

15 h 30 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

15 h 45 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (002M)

Représentée par : M. Danny Gagnon, directeur général

16 h 30 LA FORCE VENUE DU FROID (001M)

Représentée par : M. Yves Constantineau, représentant  
M. Jean-Guy Pagé, membre

17 h 15 INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (006M)

Représenté par : D<sup>r</sup> Marc Dionne, directeur scientifique de la Direction des  
risques biologiques et de la santé au travail  
M<sup>me</sup> Danielle Saint-Laurent, chef de l'unité scientifique  
connaissance surveillance  
M. Gilles Légaré, épidémiologiste, expert en traumatismes  
M. Richard Martin, conseiller scientifique à l'Institut national de la  
santé publique du Québec et à la Direction régionale de la  
santé publique de Chaudière-Appalaches

18 h 00 *Ajournement*

DH/sl

Québec, le 8 février 2010



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé  
*Vers un développement durable de la pratique*

Le jeudi 18 février 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

**ORDRE DU JOUR**

*Après les affaires  
courantes, vers*

11 h 00

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU GRAND-WAYAGAMAC (005M)

Représentée par : M. Raymond Chevette, président

11 h 45

ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DU QUÉBEC (003M)

Représentée par : M. Patrick Boucher, président  
M<sup>me</sup> Nancy Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière

12 h 30

*Ajournement*

DH/mlc

Québec, le 17 février 2010



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé  
*Vers un développement durable de la pratique*

Le mercredi 10 mars 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

**ORDRE DU JOUR**

*Après les affaires  
courantes, vers*

11 h 00

BARREAU DU QUÉBEC (007M)

Représenté par : M<sup>e</sup> Pierre Chagnon, bâtonnier  
M<sup>e</sup> Marc Sauvé, directeur du Service de recherche et législation

11 h 45

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DES LAURENTIDES (012M)

Représentée par : M<sup>me</sup> Déborah Bélanger, présidente de la Table de concertation des véhicules hors route des Laurentides et mairesse de la Ville de Rivière-Rouge  
M<sup>me</sup> Julie Kennedy, coordonnatrice de la Table de concertation des véhicules hors route des Laurentides  
M. Jocelyn Séguin, membre de la Table de concertation des véhicules hors route des Laurentides et du comité consultatif national sur les VHR

12 h 30

*Suspension*

- 15 h 00 FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (008M)
- Représentée par : M<sup>me</sup> Caroline St-Jacques, vice-présidente des affaires publiques et communications  
M. Daniel Desjardins, directeur général de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts
- 15 h 45 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS (014M)
- Représenté par : M. Pierre Pichette, vice-président communications et affaires publiques  
M. Denis Morin, vice-président développement de produits Ski-Doo/Sea-Doo
- 16 h 30 CONSEIL CANADIEN DES DISTRIBUTEURS DE VÉHICULES HORS ROUTE (009M)
- Représenté par : M. Luc Fournier, directeur des politiques et des relations gouvernementales  
M. François Morneau, directeur régional des ventes, Québec Yamaha Moteur du Canada Ltée
- 17 h 15 CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (015M)
- Représenté par : M<sup>e</sup> Jean-François Girard, président du conseil d'administration  
M<sup>e</sup> Michel Bélanger, administrateur
- 18 h 00 *Ajournement*

DH/ml

Québec, le 10 mars 2010





COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé  
*Vers un développement durable de la pratique*

Le mardi 16 mars 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

**ORDRE DU JOUR**

*Après les affaires  
courantes, vers*

15 h 00

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LANAUDIÈRE, ET AUTRES (017M)

Représentée par : M<sup>me</sup> Paulette Lalande, présidente de la Conférence régionale des  
élus de l'Outaouais et préfet de la MRC de Papineau  
M. Laurent Lampron, directeur général de la Conférence régionale  
des élus de la Chaudière-Appalaches  
M<sup>me</sup> Chantal Duval, coordonnatrice de la Table VHR de Lanaudière

15 h 45

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS (018M)

Représentée par : M<sup>me</sup> Paulette Lalande, présidente de la Conférence régionale des  
élus de l'Outaouais et préfet de la MRC de Papineau  
M. Charles Blais, directeur général adjoint

16 h 30

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA BAIE-JAMES (019M)

Représentée par : M. Gérald Lemoyne, président

17 h 15

*Ajournement*

DH/mlc

Québec, le 16 mars 2010



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé  
*Vers un développement durable de la pratique*

Le lundi 22 mars 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau

**ORDRE DU JOUR**

14 h 45      UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (023M)

Représentée par : M. Denis Bilodeau, 2<sup>e</sup> vice-président  
M. Simon Marmen, coordonnateur, environnement, aménagement  
et services-conseils  
M<sup>e</sup> Stephan Forest, avocat au contentieux et responsable du  
dossier des véhicules hors route

15 h 30      ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES DE VÉHICULES DE LOISIR DU  
QUÉBEC (004M)

Représentée par : M. Éric Bouchard, président  
M<sup>me</sup> Amélie Varin, membre

16 h 15      FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC (016M)

Représentée par : M. Mario Coté, président  
M. Normand Besner, directeur général

17 h 00 CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES  
(021M)

Représentée par : M. Jean-Roch Veilleux, administrateur  
M. Dany Quirion, délégué  
M<sup>me</sup> Johane Chouinard, technicienne en bureautique – Soutien et  
groupes-conseil

17 h 45 ASSOCIATIONS TOURISTIQUES RÉGIONALES ASSOCIÉES DU QUÉBEC  
(022M)

Représentées par : M. Richard Moreau, directeur général de l'Association touristique  
régionale de Chaudière-Appalaches  
M. Gérard Boivin, consultant

18 h 30 REGROUPEMENT DES CITOYENS DE ST-ZÉNON (020M)

Représenté par : M<sup>me</sup> Linda Melanson, administratrice  
M<sup>me</sup> Carmen Gignac, membre

19 h 15 REMARQUES FINALES

19 h 30 *Ajournement*

DH/mlc

Québec, le 22 mars 2010

## **ANNEXE II**

**Liste des organismes  
qui ont été entendus**

## Liste des organismes qui ont été entendus

Association des concessionnaires de véhicules de loisirs du Québec	004M
Association des motoneigistes du Québec	003M
Association des résidents du Grand-Wayagamac	005M
Associations touristiques régionales associées du Québec	022M
Barreau du Québec	007M
Bombardier Produits récréatifs	014M
Centre québécois du droit de l'environnement	015M
Conférence régionale des élus de la Baie-James	019M
Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches	021M
Conférence régionale des élus de Lanaudière, et autres	017M
Conférence régionale des élus de l'Outaouais	018M
Conférence régionale des élus des Laurentides	012M
Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route	009M
Fédération des chambres de commerce du Québec	008M
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	016M
Fédération québécoise des clubs quads	002M
Institut national de santé publique du Québec	006M
La Force Venue du Froid	001M
Regroupement des citoyens de St-Zénon	020M
Union des producteurs agricoles	023M

## **ANNEXE III**

**Liste des mémoires  
des organismes qui n'ont pas été entendus**

Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

Association internationale des fabricants de motoneiges	013M
Fédération québécoise des municipalités	010M
Regroupement des propriétaires riverains du parc linéaire au Lac-Sergent	011M

## **ANNEXE IV**

### **Liste des documents déposés**



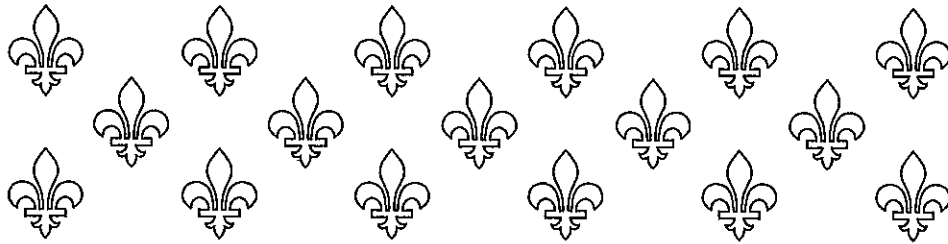
## Liste des documents déposés

Auteur non identifié. [Carte du sentier multifonctionnel non-motorisé du secteur de Saint-Zénon]. Non daté. 1 f. Déposé le 22 mars 2010. CTE-042

Thériault, Éric. *Alerte à Saint-Zénon*. Non daté. 1 f. Déposé le 22 mars 2010. CTE-043

## **ANNEXE V**

**Procès-verbaux des séances de travail et du comité directeur (extrait)**



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des transports et de l'environnement**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du 19 mai 2010**

Statuer sur les observations, conclusions et  
recommandations à la suite des consultations particulières  
et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un  
développement durable de la pratique*

Séance de travail du mercredi 19 mai 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*

Membres présents :

M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia), présidente

M<sup>me</sup> L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Carrière (Chapleau)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. MacMillan (Papineau), ministre délégué aux Transports

M. Reid (Orford)

Autres personnes présentes :

M<sup>me</sup> Catherine Fisette, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

M. Mathieu Gaudreault, conseiller politique, Cabinet du ministre délégué aux Transports

M<sup>me</sup> Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

1. Ouverture de la séance et lecture de l'ordre du jour

À 15 h 10, M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Fisette et M. Gaudreault d'assister à la séance.

2. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*

Une discussion s'engage.

Il est convenu de tenir une seconde séance de travail, aux fins de statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*.

La discussion se poursuit.

Il est convenu que M<sup>me</sup> Paradis rédige un document contenant les propositions de recommandations découlant des discussions de la présente séance. Ce document sera présenté lors de la seconde séance de travail.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Gaudreault de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Fisette de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

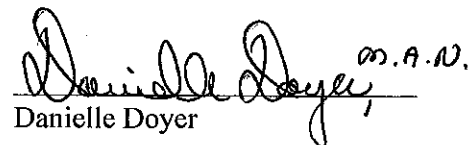
Il est convenu de s'enquérir auprès des leaders des différents groupes parlementaires afin de tenir la seconde séance de travail durant la semaine du 1<sup>er</sup> juin 2010.

À 16 h 47, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

  
Dany Henley

La présidente de la Commission,

  
Danielle Doyer <sup>M.A.N.</sup>

DH/mg

Québec, le 20 mai 2010

## **Annexe I**

### **Ordre du jour**



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

**Commission des transports et de l'environnement**

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 19 mai 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau

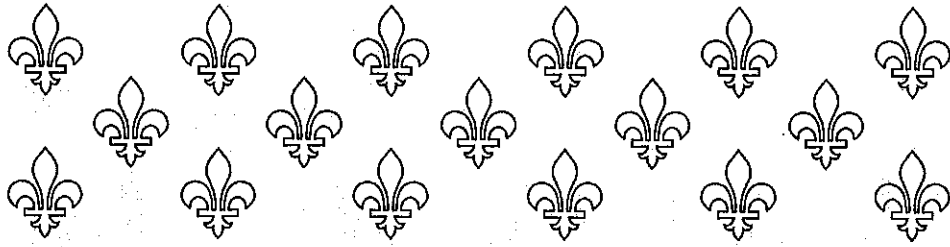
15 heures à 18 heures

*Ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et lecture de l'ordre du jour
2. Mot de la présidence
3. Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*.

LC/mg

Québec, le 19 mai 2010



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des transports et de l'environnement**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du 3 juin 2010**

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*

---

QUÉBEC



Séance de travail du jeudi 3 juin 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*

Membres présents :

M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia), présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. MacMillan (Papineau), ministre délégué aux Transports

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M<sup>me</sup> Stéphanie Cashman-Pelletier, chef du service des politiques de sécurité, ministère des Transports

M<sup>me</sup> Marline Côté, attachée politique du député de Verchères

M. Mathieu Gaudreault, conseiller politique, Cabinet du ministre délégué aux Transports

M. Claude Morin, directeur, Sécurité en transport, ministère des Transports

Me Patrick Nolin, avocat, Direction des affaires juridiques, ministère des Transports

M<sup>me</sup> Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement.

1. Ouverture de la séance et lecture de l'ordre du jour

À 18 h 08, M<sup>me</sup> Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M<sup>mes</sup> Cashman-Pelletier et Côté ainsi qu'à MM. Gaudreault, Morin et Nolin d'assister à la séance.

2. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*

Une discussion s'engage.

Il est convenu de procéder à une révision du document de travail préparé par M<sup>me</sup> Paradis (Annexe II)

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Cashman-Pelletier de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Nolin de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu d'adopter une recommandation en matière d'heures de circulation des véhicules hors route.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Morin de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu d'adopter une recommandation en matière de distances séparatrices entre les résidences et les nouveaux sentiers.

La discussion se poursuit.

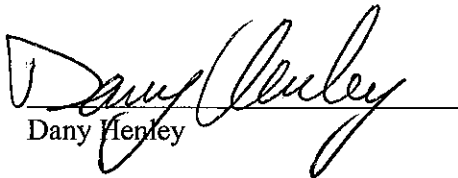
Il est convenu d'adopter une recommandation en matière de protection contre les recours.

Après discussion, il est convenu ce qui suit :

- que M<sup>me</sup> Paradis procède à la rédaction d'un projet de rapport, à la suite de la présente révision du document de travail;
- qu'une réunion de travail soit tenue le 4 juin 2010, afin de réviser le projet de rapport;
- que M<sup>mes</sup> Doyer (Matapédia) et Paradis, ainsi que MM. MacMillan (Papineau), Ouellette (Chomedey), Reid (Orford) et Bergeron (Verchères) assistent à cette réunion;
- qu'à la suite de cette réunion, le comité directeur adopte le projet de rapport.

À 19 h 25, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de poursuivre un autre mandat.

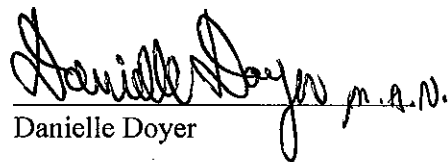
Le secrétaire de la Commission,

  
Dany Henley

DH/mg

Québec, le 4 juin 2010

La présidente de la Commission,

  
Danielle Doyer

**Annexe I**  
**Ordre du jour**



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

**Commission des transports et de l'environnement**

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 3 juin 2010

Salle RC. 161

18 heures à 19 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et lecture de l'ordre du jour
2. Mot de la présidence
3. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*.

DH/mg

Québec, le 2 juin 2010

**Annexe II**

**Document de travail**

## COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

### **Proposition de recommandations à la suite des consultations particulières et des auditions publiques tenues dans le cadre de l'étude du document intitulé « Vers un développement durable de la pratique »**

La Commission des transports et de l'environnement s'est vu confier un mandat par l'Assemblée nationale, en lien avec l'article 87.2 de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q. chapitre V-1.2) qui stipule ce qui suit :

« Le ministre doit, au plus tard le 29 novembre 2009, faire au gouvernement un rapport sur l'opportunité de maintenir ou d'abroger l'article 87.1.

Ce rapport est déposé par le ministre dans les 15 jours suivants à l'Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux. La commission compétente de l'Assemblée nationale procède à l'étude de ce rapport. »

L'étude du rapport intitulé « Vers un développement durable de la pratique » s'est déroulée du 19 février au 22 mars 2010, au moyen de consultations particulières et d'auditions publiques. Par la suite, la Commission des transports et de l'environnement s'est réunie en séance de travail le 19 mai 2010 afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations qu'elle entend formuler.

Lors de cette rencontre, les discussions ont porté sur six des grands thèmes qui furent abordés lors des consultations particulières et des auditions publiques. Pour chacun d'entre eux, des conclusions ont été dégagées ainsi que certaines recommandations.

### **Conclusions et recommandations**

#### *La protection contre les recours (87.1)*

Les députés débattent sur l'article 87.1 de la Loi sur les véhicules hors route, qui stipule ce qui suit : « Nulle action en justice fondée sur des inconvénients de voisinage ou sur tout autre préjudice lié aux bruits, aux odeurs ou à d'autres contaminants ne peut être intentée pour des faits survenus entre le 16 décembre 2001 et le 1<sup>er</sup> mai 2011, lorsque la cause du préjudice allégué est l'utilisation d'un véhicule visé par la présente loi, dès lors que ce véhicule circule aux endroits autorisés par la présente loi ou ses règlements. »

Les membres discutent de la possibilité d'implanter un projet-pilote sur une période de cinq ans. Il s'agirait d'un mécanisme en deux étapes. D'abord, dans un cas de plainte, le recours à un processus de médiation serait offert. Si cette tentative de médiation échoue, un arbitre pourrait être nommé par le ministère des Transports afin de trouver une issue au conflit. Pendant la période déterminée pour le projet-pilote, l'immunité présentée dans l'article 87.1 serait conservée. Advenant un succès du mécanisme testé, l'immunité serait éliminée de la Loi sur les

véhicules lourds. Si on considère, au contraire, que le projet-pilote est un échec, l'immunité serait, dans ce cas, maintenue pour la durée inscrite à la loi.

Les députés croient que ce mécanisme doit être rigoureux et démontrer le sérieux de la démarche qu'il propose. Ainsi, un délai devrait être déterminé pour les différentes étapes du mécanisme, pour éviter que le processus ne soit trop long.

#### *Les heures de circulation des véhicules hors route*

Conscients que la circulation de véhicules hors route pendant certaines heures peut nuire à la quiétude des personnes résidant à proximité des sentiers, les membres discutent des mesures à favoriser en cette matière. Un rapport sera demandé à cet effet aux responsables de ce dossier au ministère des Transports du Québec afin de connaître leurs constats.

Les députés s'entendent pour proposer une interdiction de circuler sur les sentiers pendant une période définie ainsi que pour en exempter certains territoires.

#### *Les distances séparatrices entre les résidences et les nouveaux sentiers*

Les membres de la Commission estiment que la distance séparatrice actuelle de 30 mètres est insuffisante. Selon eux, cette distance devrait être de 100 mètres pour les nouveaux sentiers, soit une augmentation de 70 mètres.

#### *Les incitatifs pour les innovations technologiques en matière de véhicules hors route*

En matière d'incitatifs pour les innovations technologiques des véhicules, les députés s'intéressent aux amendes imposées à la suite de la détection de modifications illégales sur les véhicules. De plus, ils souhaitent connaître les moyens législatifs à leur disposition pour sévir envers les concessionnaires qui vendent des pièces servant à de telles modifications.

Les députés désirent aussi s'informer des possibilités pour limiter la puissance des véhicules offerts en location, que ce soit par l'obligation de conduire des véhicules moins puissants ou par l'utilisation d'un procédé réversible permettant la limitation de la vitesse de ces véhicules.

#### *Le contrôle réalisé par les agents de surveillance de sentiers*

Après avoir entendu les différents participants lors des consultations particulières et des auditions publiques, les députés souhaitent qu'une rencontre ait lieu avec les responsables du dossier du contrôle des sentiers au ministère de la Sécurité publique. Ils souhaitent savoir comment ce contrôle pourrait être amélioré.



## *La sensibilisation*

Les membres sont conscients du manque actuel de sensibilisation pour l'utilisation des véhicules hors route, particulièrement auprès de la clientèle touristique. Le peu de formation et de sensibilisation de ces usagers ponctuels mène parfois à de regrettables incidents. Ils jugent opportun d'offrir une formation fournissant aux usagers les bases concernant l'utilisation de ces véhicules, sans que cela ne crée un effet négatif sur l'industrie touristique.

Ils s'intéressent aux résultats obtenus par le projet pilote en écotourisme qui inclut un programme de formation et qui a été implanté dans Charlevoix, à Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans les Laurentides et dans Lanaudière.

Finalement, ils considèrent que la publicité qui promeut l'utilisation, la vente et la location de véhicules devrait être mieux encadrée afin qu'elle puisse refléter la réalité et non une image illusoire ou présentant des comportements dangereux dans la pratique de cette activité récréative.

En conclusion, les membres de la Commission des transports et de l'environnement formulent les recommandations qui suivent :

### Concernant les heures de circulation

- QU'une interdiction de circuler la nuit, entre 22 heures et 6 heures du dimanche au jeudi, et entre 23 heures et 6 heures les vendredis et samedis, soit imposée;
- QUE les municipalités aient le pouvoir réglementaire de déroger à cet horaire;
- QUE le gouvernement ait un pouvoir de désaveu en cette matière;
- QUE les territoires où les véhicules hors route sont un moyen de transport quotidien, notamment le Nord-du-Québec et la Basse-Côte-Nord, en soient exemptés.

### Concernant les distances séparatrices entre les résidences et les nouveaux sentiers

- QU'une distance de 100 mètres soit respectée, que ce soit en milieu bâti ou en secteur de nouveau développement, entre les résidences et les nouveaux sentiers;
- QUE les municipalités aient le pouvoir réglementaire de déroger à cet horaire;
- QUE le gouvernement ait un pouvoir de désaveu en cette matière.



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT


**Extrait du procès-verbal du comité directeur du 8 juin 2010**

1. Adopter le projet de rapport rédigé suite aux consultations particulières et auditions publiques tenues dans le cadre de l'étude du document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*

Après discussion, il est convenu d'adopter le projet de rapport, tel que modifié aux termes d'une réunion de travail, tenue en matinée aujourd'hui, auxquels étaient présents M<sup>mes</sup> Doyer (Matapédia) et L'Écuyer (Pontiac), MM. MacMillan (Papineau), Ouellette (Chomedey) et Bergeron (Verchères) ainsi que les agents de recherche Julie Paradis et David Boucher et le conseiller politique de M. MacMillan, Mathieu Gaudreault.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,



Dany Henley

## **ANNEXE VI**

### **Rapport**



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

*Place aux citoyens*

Consultations particulières  
et auditions publiques  
tenues dans le cadre  
de l'étude  
du document intitulé  
*Vers un développement  
durable de la pratique*

Recommandations

JUIN 2010

COMMISSION DES TRANSPORTS  
ET DE L'ENVIRONNEMENT



assnat.qc.ca

Publié par le Secrétariat des commissions  
de l'Assemblée nationale du Québec  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des transports et de l'environnement veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Dany Henley à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : [cte@assnat.qc.ca](mailto:cte@assnat.qc.ca)

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

*ISBN: 978-2-550-59217-4 (Imprimé)*

*ISBN: 978-2-550-59218-1 (PDF)*

*DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, juin 2010*

## **LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

### **La présidente**

M<sup>me</sup> Danielle Doyer (Matapédia)

### **La vice-présidente**

M<sup>me</sup> Charlotte L'Écuyer (Pontiac)

### **Les membres**

- M. Étienne-Alexis Boucher (Johnson)
- M. Marc Carrière (Chapleau)
- M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)
- M. André Drolet (Jean-Lesage)
- M. Janvier Grondin (Beauce-Nord)
- M. Patrick Huot (Vanier)
- M. Norman MacMillan (Papineau), ministre délégué aux Transports
- M. Scott McKay (L'Assomption)
- M. Guy Ouellette (Chomedey)
- M. Pierre Reid (Orford)
- M. André Villeneuve (Berthier)

### **Autres députés ayant participé**

- M. Stéphane Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports
- M<sup>me</sup> Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)

### **Secrétaire de la Commission**

M. Dany Henley

### **Agente de recherche**

M<sup>me</sup> Julie Paradis

### **Agentes de secrétariat**

M<sup>me</sup> Maude Gaudreault

M<sup>me</sup> Mireille Leclerc

### **Révision linguistique**

M<sup>me</sup> Danielle Simard



**TABLE DES MATIÈRES**

**INTRODUCTION..... 1**

**COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT..... 2**

**1. LA PROTECTION CONTRE LES RECOURS..... 2**

**2. LES HEURES DE CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE..... 2**

**3. LES DISTANCES SÉPARATRICES ENTRE LES RÉSIDENCES ET LES NOUVEAUX SENTIERS ..... 3**

**4. LES INCITATIFS POUR LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES EN MATIÈRE DE VÉHICULES HORS ROUTE..... 4**

**5. LE CONTRÔLE RÉALISÉ PAR LES AGENTS DE SURVEILLANCE DE SENTIER ..... 4**

**6. LA SENSIBILISATION ..... 4**

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..... 5**





## **INTRODUCTION**

La Commission des transports et de l'environnement s'est vu confier un mandat par l'Assemblée nationale, en lien avec l'article 87.2 de la Loi sur les véhicules hors route (L. R.Q., chapitre V-1.2), qui prévoit ce qui suit :

« Le ministre doit, au plus tard le 29 novembre 2009, faire au gouvernement un rapport sur l'opportunité de maintenir ou d'abroger l'article 87.1.

Ce rapport est déposé par le ministre dans les 15 jours suivants à l'Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux. La commission compétente de l'Assemblée nationale procède à l'étude de ce rapport. »

L'étude du rapport intitulé *Vers un développement durable de la pratique* s'est déroulée du 19 février au 22 mars 2010. À cette fin, des consultations particulières et des auditions publiques ont d'abord eu lieu dans l'enceinte du Parlement. Puis, la Commission des transports et de l'environnement s'est réunie en séance de travail le 19 mai 2010 afin de formuler ses observations, ses conclusions et ses recommandations, comme prescrit dans l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Au cours de cette rencontre, les discussions ont porté sur six des grands thèmes abordés pendant les consultations particulières et les auditions publiques, soit la protection contre les recours, les heures de circulation des véhicules hors route, les distances séparatrices entre les résidences et les futurs sentiers, les mesures incitatives relatives aux innovations technologiques, le contrôle réalisé par les agents de surveillance de sentier et enfin la sensibilisation sur l'utilisation des véhicules hors route. Des conclusions ont été dégagées et des recommandations ont été adoptées à cet égard.

## **COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### *1. La protection contre les recours*

Les députés débattent de l'article 87.1 de la Loi sur les véhicules hors route, qui édicte ce qui suit :

« Nulle action en justice fondée sur des inconvénients de voisinage ou sur tout autre préjudice lié aux bruits, aux odeurs ou à d'autres contaminants ne peut être intentée pour des faits survenus entre le 16 décembre 2001 et le 1<sup>er</sup> mai 2011, lorsque la cause du préjudice allégué est l'utilisation d'un véhicule visé par la présente loi, dès lors que ce véhicule circule aux endroits autorisés par la présente loi ou ses règlements. »

À la lumière des avis donnés par les participants aux consultations particulières, les parlementaires s'entendent sur l'importance de mettre en place un mécanisme de règlement des différends indépendant. En ce sens, ils discutent de la possibilité d'implanter un projet-pilote sur une période de six ans. Il s'agirait d'un exercice en deux étapes. D'abord, en cas de plainte, le recours à un processus de médiation serait offert, avec le concours des tables de concertation régionales conduites par les conférences régionales des élus. Si cette tentative de médiation échouait, un arbitre pourrait être nommé par le ministère des Transports afin de trouver une solution au conflit.

Pendant la poursuite du projet-pilote, l'immunité présentée dans l'article 87.1 serait conservée. À ce sujet, certains membres ont exprimé leur malaise quant au recours à l'immunité pour assurer la pérennité des sentiers pour véhicules hors route.

Advenant un succès du mécanisme testé, la Loi sur les véhicules hors route serait modifiée, l'immunité serait levée. La Commission croit que ce mécanisme doit être rigoureux; il doit aussi montrer le sérieux de la démarche proposée. Ainsi, un délai serait déterminé pour boucler les différentes étapes du mécanisme, et pour éviter que le processus ne s'étire de façon indue. De plus, les parlementaires s'entendent pour qu'un rapport soit préparé après la cinquième année d'application du projet-pilote. Il s'agira de réaliser une synthèse du projet afin d'en tirer des

conclusions. D'ailleurs, les membres insistent sur l'importance de mettre en place, pendant le projet-pilote, un processus ponctuel de collecte de données et de reddition de comptes, sans quoi aucun rapport ne pourrait être produit.

Suivant les conclusions du rapport, si l'on considère que le projet-pilote est un échec, les membres s'entendent sur la nécessité de poursuivre les démarches pour trouver une solution durable et ainsi lever de façon définitive l'immunité. Un nouveau mécanisme de règlement des différends devrait alors être mis à l'essai.

## *2. Les heures de circulation des véhicules hors route*

La circulation de véhicules hors route pendant certaines heures peut nuire à la quiétude des personnes résidant à proximité des sentiers. Les députés en sont conscients. C'est pourquoi ils envisagent les mesures à prendre en cette matière.

Selon les parlementaires, le ministre des Transports responsable des véhicules hors route pourrait fixer des heures d'interdiction de circulation pendant la nuit. Cependant, l'horaire devrait être flexible, donnant ainsi aux municipalités la capacité de parfois y déroger. À titre d'exemple, si une activité particulière avait lieu, la municipalité pourrait modifier l'horaire en conséquence. Les députés insistent toutefois sur l'importance du pouvoir de désaveu, que le ministre exercerait si une décision était déraisonnable.

Les membres s'entendent donc pour recommander une interdiction d'emprunter les sentiers pendant une période définie. Certaines régions seraient cependant exemptées de cette mesure, notamment, le Nord-du-Québec et la Basse-Côte-Nord.

## *3. Les distances séparatrices entre les résidences et les nouveaux sentiers*

La Commission estime que la distance séparatrice actuelle de 30 mètres est insuffisante. Selon elle, cette distance devrait être de 100 mètres pour les futurs sentiers, soit une augmentation de 70 mètres, à moins qu'il y ait consensus dans la communauté pour faire autrement. Les parlementaires croient également que le ministre des Transports responsable des véhicules hors route devrait avoir un pouvoir de désaveu pour éviter tout abus lié à cette possibilité.

#### *4. Les mesures incitatives relatives aux innovations technologiques*

Les députés s'intéressent aux amendes imposées aux utilisateurs qui ont modifié leur véhicule illégalement. La Commission souhaite aussi qu'on envisage de limiter la puissance des véhicules de location, que ce soit par l'obligation d'offrir des véhicules moins puissants ou par l'utilisation d'un procédé réversible qui limiterait la vitesse de ces véhicules.

#### *5. Le contrôle réalisé par les agents de surveillance de sentier*

Après avoir entendu les différents participants pendant les consultations particulières et les auditions publiques, les parlementaires souhaitent que les responsables du contrôle des sentiers au ministère de la Sécurité publique informent la Commission sur les moyens disponibles pour l'améliorer. Rappelons que ce sont les policiers qui voient à l'application de la Loi sur les véhicules hors route, et qu'ils ont les agents de surveillance de sentier comme collaborateurs.

#### *6. La sensibilisation*

Les membres de la Commission sont conscients du peu de sensibilisation sur l'utilisation des véhicules hors route, particulièrement auprès de la clientèle touristique. En effet, le manque de formation et d'information de ces usagers ponctuels mène parfois à de regrettables incidents. C'est pourquoi les parlementaires jugent opportun d'offrir une initiation à ces usagers afin de leur donner des bases solides sur l'utilisation des véhicules hors route. Cela, sans créer d'effet négatif sur l'industrie touristique.

Par ailleurs, les membres de la Commission s'intéressent aux résultats de projets-pilotes en écotourisme qui incluent un programme de formation. De telles initiatives ont été prises dans Charlevoix, à Québec, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans les Laurentides et dans Lanaudière. Enfin, ils considèrent que la publicité qui promeut l'utilisation, la vente et la location de véhicules devrait être mieux encadrée. Elle devrait mieux refléter la réalité d'une pratique responsable et éviter de présenter une image illusoire et des comportements dangereux liés à cette activité récréative.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Après avoir pris connaissance des opinions et des avis donnés par les participants aux consultations particulières et aux auditions publiques, et après avoir discuté des différents aspects liés à l'étude du document *Vers un développement durable de la pratique*, les membres de la Commission des transports et de l'environnement formulent les recommandations qui suivent :

- **QU'un projet-pilote de mécanismes de règlement des différends d'une durée de six ans soit mis en place, et que l'immunité soit conservée pendant cette période. Que dans la dernière année du projet, un rapport soit préparé pour en tirer les conclusions. Qu'un processus ponctuel de collecte de données et de reddition de comptes soit prévu à cette fin tout au long du projet-pilote. Enfin, si le rapport conclut à la réussite du projet-pilote, que l'immunité soit levée. Si, au contraire, le rapport fait un constat d'échec, qu'un mécanisme alternatif soit proposé.**
- **QU'une interdiction de circuler la nuit soit imposée, soit entre 22 heures et 6 heures, du dimanche au jeudi; entre 23 heures et 6 heures, les vendredis et les samedis. Par ailleurs, que les municipalités aient le pouvoir réglementaire de déroger à cet horaire, et que le ministre des Transports responsable des véhicules hors route ait un pouvoir de désaveu en cette matière. Enfin, que les régions où les véhicules hors route sont un moyen de transport quotidien, notamment, le Nord-du-Québec et la Basse-Côte-Nord, en soient exemptées.**
- **QU'une distance de 100 mètres entre les résidences et les futurs sentiers soit respectée, que ce soit en milieu bâti ou en secteur de nouveau développement. Par ailleurs, que les municipalités aient le pouvoir réglementaire de déroger à cette règle, pour peu qu'il y ait consensus au sein de la communauté, et que le ministre des Transports responsable des véhicules hors route ait un pouvoir de désaveu en cette matière.**

## **SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS**

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722  
Télécopieur : 418 643-0248  
[sec.commissions@assnat.qc.ca](mailto:sec.commissions@assnat.qc.ca)

